

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 285

présenté par
M. Tian-----
ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 12 de cet article par les mots :

« et dans le dernier alinéa du même article, les mots : « Ces organismes communiquent » sont remplacés par les mots : « Cette institution communique » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination destiné à prendre en compte la deuxième occurrence du terme « organismes » dans l'article L. 1251-46 du nouveau code du travail.